

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 13
Membres absents : 0
Procurations :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 15 novembre 2024 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 09 octobre 2024. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Yannis BLAISE – Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN – Damien GUENAIRE

Absents excusés :

Absent :

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : BLAISE Yannis

Type de scrutin: ordinaire

Délibération n° 2024D2011-01

Objet : Décision modificative de transfert de crédits Budget Annexe Eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de transfert de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	605	Achat d'eau	- 2 970,00 €

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
014	701249	Reversement redevance Agence de l'Eau	1 840,00 €
	706129	Reversement redevance modernisation des réseaux	1 130,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2024D2011-02

Objet : Décision modificative de transfert de crédits Budget Général de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de transfert de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2131	Immobilisations corporelles, bâtiments publics	- 60 000,00 €
023		Virement à la section d'investissement	- 60 000,00 €
021		Virement à la section d'expl	60 000,00 €
011	60612	Énergie – électricité	- 20 000,00 €

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
012	6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	60 000,00 €
012	64505	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2024D2011-03

Objet : Décision modificative de transfert de crédits Budget Général de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de transfert de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

Chapitre	Article	Objet	Montant
11	611	Contrat de prestations de services	- 2 500,00 €

Chapitre	Article	Objet	Montant
67	673	Titres annulés : annulation titre FREE 2022	2 500,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2024D2011-04

Objet : Décision modificative de transfert de crédits Budget Général de la Commune

Madame la Maire informe le Conseil municipal que le fournisseur d'énergie « Total énergie », nous a fait parvenir 2 avoirs d'un montant de 4534,30 € et 2012,04€ concernant une régularisation d'amortisseur d'électricité sur l'exercice 2023 : soit un total de 6546,34 €.

A cet effet, il conviendra d'émettre un titre correctif "annulation sur exercice clos" au compte 773.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de transfert de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

Chapitre	Article	Objet	Montant
73	73211	Attribution de compensation	-6 547,00 €

Chapitre	Article	Objet	Montant
77	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	6 547,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2024D2011-05

Objet : Tarification lot de bois 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2025 :

- Coupes,
- Vente amiable de produits sur pied, de houppiers et de menus produits.

L'Assemblée :

- autorise la Maire à signer les contrats (devis d'assistance technique, devis d'entreprise) correspondants et à fixer les délais (façonnage et débardage)
- les grumes seront cédées par l'ONF par vente, contrat d'approvisionnement ou vente amiable
- décide la vente de bois de nettoyage aux particuliers :
 - . sur les parcelles 7, 3R et 13 ;
 - . le prix est fixé à 15 € TTC/m3 ;
- décide de la vente de lots d'industrie
 - . le prix est fixé à 55 € TTC/m3
- confie à l'ONF le suivi des lots de bois de chauffage, suivant les tarifs des prestations ONF ;
Matérialisation et réception (3,10 € HT/m3 soit 3,72 € TTC/m3).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2024D2011-06

Objet : Mise à jour des emplois dont les missions impliquent des travaux supplémentaires

Vu la délibération en date du 17 décembre 2003 portant sur la liste des emplois dont les missions impliquent des travaux supplémentaires ;

Vu le décret 2002-30 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités Horaires pour Travaux Complémentaires (IHTS) ;

Vu la création de poste de rédacteur (catégorie B) au sein de la collectivité ;

Vu l'évolution des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Le Conseil Municipal décide de mettre à jour la liste des emplois définis par délibération du 17 décembre 2003 :

LISTE DES EMPLOIS

Catégorie B	Catégorie C
Rédacteur	Adjoint administratif
	Adjoint d'animation
	Adjoint technique

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2024D2011-07

Objet : Servitude Enedis concernant l'implantation d'un distributeur à pizzas (Just Queen)

Madame La Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de consentir une servitude de passage avec Enedis dans le cadre du projet d'implantation du distributeur à pizzas validé avec la société Just Queen (Déclaration préalable n° DP05750524V0036). Il convient de signer une convention d'occupation du domaine public portant sur la parcelle Section 1 numéro 152 Rue de Lorraine et constitution d'une servitude de passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les termes de cette convention,
- autorise le Maire à signer les documents portant sur ce projet.

Décision adoptée à 12 voix pour ; 1 abstention.

Délibération n° 2024D2011-08

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2024

Madame La Maire propose le vote d'attribution des subventions allouées aux diverses associations pour l'exercice 2024.

Après présentation des propositions de la commission animation,

Après échanges, le Conseil Municipal accepte le versement des subventions suivantes :

<u>Associations communales</u> :	<u>Montant</u>
Don du sang :	300 €
Foyer :	300 €
Les loisirs créatifs :	300 €
Les Anciens Combattants :	300 €
APN :	300 €
La Cantera :	300 €

Associations extérieures :

S.P.A selon la convention 400 €

Ces montants sont inscrits au compte 65748 du budget primitif 2024.

Décision adoptée à 12 voix pour ; 1 abstention.

Délibération n° 2024D2011-09

Objet : Vote d'une subvention exceptionnelle au Foyer de Niderviller

Madame La Maire soumet au conseil une demande de subvention exceptionnelle du Foyer de Niderviller pour participer au financement du voyage « séniors » d'avril 2024 .

La commission animation propose une subvention de 400 euros.

Ces montants sont inscrits au compte 65748 du budget primitif 2024

Décision non adoptée à 3 voix pour ; 10 voix contre.

Délibération n° 2024D2011-10

Objet : Vote d'une subvention pour soutenir le voyage « séniors » organisé par le Foyer de Niderviller, à l'intention des habitants de Niderviller

Madame La Maire propose la création d'une subvention au Foyer de Niderviller pour inciter la participation des habitants de Niderviller au voyage « séniors » de 2025.

Une somme de 50 € sera allouée par participant Nidervillois après présentation des copies des factures des participants Nidervillois justifiant la déduction de 50€

Ces montants seront inscrits au compte CCAS du budget primitif.

Décision adoptée à 11 voix pour ; 2 voix contre.

Délibération n° 2024D2011-11

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APN

La Maire expose que l'association pour le patrimoine de Niderviller souhaite poursuivre son programme de restauration des calvaires. L'APN sollicite à ce titre une subvention .

Le montant des travaux s'élèverait à 4000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, participera à la réfection du calvaire à hauteur de 1 000 €.

Ces montants sont inscrits au compte 65748 du budget primitif 2024.

Décision adoptée à 12 voix pour ; 1 abstention.

SOMMAIRE

- ▶ **Délibération n° 2024D1311-01** : Décision modificative de transfert de crédits Budget Eau
- ▶ **Délibération n° 2024D1311-02** : Décision modificative de transfert de crédits Budget Eau
- ▶ **Délibération n° 2024D1311-03** : Décision modificative de transfert de crédits Budget Général de la Commune
- ▶ **Délibération n° 2024D1311-04** : Décision modificative de transfert de crédits Budget Général de la Commune
- ▶ **Délibération n° 2024D1311-05** : Tarification lot de bois 2025
- ▶ **Délibération n° 2024D1311-06** : Mise à jour des emplois dont les missions impliquent des travaux supplémentaires
- ▶ **Délibération n° 2024D1311-07** : Convention Enedis concernant l'implantation d'un distributeur à pizzas (Just Queen)
- ▶ **Délibération n° 2024D1311-08** : Subventions aux associations pour l'année 2024
- ▶ **Délibération n° 2024D1311-09** : Vote d'une subvention exceptionnelle au Foyer de Niderviller
- ▶ **Délibération n° 2024D1311-10** : Vote d'une subvention pour soutenir le voyage « séniors » organisé par le Foyer de Niderviller, à l'intention des habitants de Niderviller
- ▶ **Délibération n° 2024D1311-11** : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APN